Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260331-D2026_03_63-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars 2026 à 19h36, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 27/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.03.63 Commissions municipales : création et composition

La présente délibération a pour objet de rectifier la délibération 2026.03.52 suite à une erreur matérielle dans l'annexe.

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Il convient maintenant de les constituer (cf. le tableau annexé). Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant formation des commissions municipales,

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRÉCISE** la composition de 11 commissions par le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré en séance
Le 31/03/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE
Ille et Vilaine

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260331-D2026_03_63-DE

Annexe délibération 2026.03.63 – tableau des commissions

Commission	Président	Titulaire	Suppléant	Membres externes
MAPA	Le Maire	*GUÉRIN Dominique *MARTIN Benoît *SIMON Alexandra	*TALVA Nelly *MAZUÉ Delphine	néant
		Membres		
Commission des affaires culturelles	Le Maire	* SIMON Alexandra * CHALOPIN Christèle	*MAZUE Delphine	néant
Commission bâtiments – voirie-revitalisation	Le Maire	* GUERIN Dominique * DAVAL Sylvain * HARDY Nathan	* TALVA Nelly	néant
Commission cimetière	Le Maire	* GUERIN Dominique * LAGREE Bertrand * DAVAL Sylvain	* COSTIL Nicolas * BATTAIS Marie-Annick	néant
Commission communication	Le Maire	* SIMON Alexandra * MAZUE Delphine * MARTIN Benoît	* LECHEVALLIER Océane * ORY Edouard * DESPAS Elodie	néant
Commission finances	Le Maire	* MARTIN Benoît * GUERIN Dominique * SIMON Alexandra	* LECHEVALLIER Océane * TALVA Nelly * HARDY Nathan	néant
Commission fleurissement - espaces verts - environnement	Le Maire	* SIMON Alexandra * CHALOPIN Christèle * BATTAIS Marie-Annick	* DESPAS Elodie	néant
Commission jeunesse et sports	Le Maire	* SIMON Alexandra * MARTIN Benoît * MAZUE Delphine	*LECHEVALLIER Océane * ORY Edouard	néant
Commissions salles municipales : gîtes Coworking/salle Polyvalente…	Le Maire	* SIMON Alexandra * MARTIN Benoît * BATTAIS Marie-Annick	* CHALOPIN Christèle	néant
Commission Sécurité Plan de sauvegarde	Le Maire	* MARTIN Benoît * COSTIL Nicolas	* HARDY Nathan	néant
Commission urbanisme / PLU - PLUi	Le Maire	* GUERIN Dominique * TALVA Nelly	* DAVAL Sylvain	néant